



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

- AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné ;
- QUE** la Municipalité tiendra une consultation écrite du 21 mai au 7 juin 2021;
- QUE** lors de la séance ordinaire du conseil du 7 juin 2021, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2021-05-0001 :
- QU'** une copie de la demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de la municipalité ou, une demande peut être faite par téléphone au bureau de la Municipalité pour en obtenir une copie.
- QUE** toute personne peut transmettre des commentaires écrits ou par courriel, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis.
- QU'** après réception des commentaires écrits, ceux-ci seront colligés dans un rapport et présentés au conseil municipal pour discussion.

Nature et effets :


Demande numéro 2021-05-0001, produite le 12 mai 2021, ayant pour effet :

Demande de dérogation mineure pour rectifier l'implantation du coin du garage qui est à 2,94 mètres contrairement à la norme 3,0 mètres que demande le Règlement de zonage 642.

Identification du site concerné :

Lot numéro 4 914 335
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

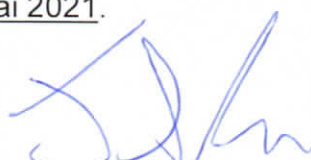
DONNÉ àAscot Corner.....ce.....21^e.....jour.....de mai.....
de l'an deux mille vingt et un.


Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 21^e jour de mai 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de mai 2021.


Directeur général et secrétaire-trésorier